

Description des étapes

1. Comment choisir le site ?

- Parcourir le domaine, observer la végétation et le sol et connaître l'histoire de la parcelle pour retenir :
 - o un sol profond, relativement riche, moins infesté de termites, de Striga des céréales
 - o un terrain qui n'a pas accueilli des céréales successivement pendant les trois dernières campagnes agricoles
 - o un sol non inondable
- Délimiter la parcelle avec l'appui du conseiller agricole déjà en mars-avril.



2. Comment préparer le sol ?

- Faire le désherbage au mois de mai en laissant les herbes se sécher sur place
- Faire le labour à plat (cas de la culture attelée ou motorisée) en cassant les mottes de terre (hersage) ou
- Faire le billonnage (cas de la culture manuelle)

- Faire le labour perpendiculairement à la pente
- Faire la préparation du sol au mois de mai pour les variétés à cycle intermédiaire ou long et jusqu'à fin juin pour les variétés extra précoces.



3. Comment choisir la semence ?

- Tenir compte de la période de semis et du cycle
- Tenir compte des objectifs de production
- Choisir les semences à la récolte dans le champ de maïs ou
- Acheter les semences en début des pluies dans les banques de semences
- Choisir des variétés tolérantes au Striga hermonthica ou à la sécheresse.



4. Comment préparer la semence ?

- Cas de la semence issue du champ du producteur*
- Ne pas sélectionner les grains des deux extrémités de l'épi sur trois rangées (3 cm)
 - Trier les grains après égrenage manuel
 - Faire le test de germination avec l'appui du Conseiller Agricole
 - Traiter la semence avec un insecticide / fongicide avant semis avec l'appui du Conseiller Agricole
 - Prévoir la quantité de semences suffisantes pour la superficie labourée (20 kg/ha)
- Cas de semence certifiée*
- S'adresser à la banque de semences pour s'approvisionner
 - Acheter la quantité de semences suffisantes pour la superficie labourée (20 kg/ha)
 - Faire le test de germination avec l'appui du Conseiller Agricole.



5. Comment semer le maïs ?

- o Apprêter le cordeau/ficelle de semis matérialisé à tous les 0,40 m
- o Chercher les piquets
- o Piqueter les lignes de semis à 0,80 m ou 0,75 m d'intervalle entre deux lignes
- o Semer à 5 cm de profondeur 2 graines tous les 0,40 m à l'aide d'un cordeau préalablement marqué à cet écartement
- o Semer de préférence sur sol mouillé
- o Observer les règles d'hygiène suivantes :
 - Ne pas manger
 - Ne pas boire ou fumer
 - Se laver les mains
 - Laver les matériels utilisés après semis
 - Ne pas consommer le reste des semences traitées
- o Semer sur sol mouillé
- o Périodes de semis du maïs
 - 1er au 30 juin pour les variétés à cycle long ou variétés tardives (120 jours)

- 15 au 30 juin pour les variétés intermédiaires (105 jours)
- 1er au 20 juillet pour les variétés précoces (90 jours)
- 15 au 31 juillet pour les variétés extra précoces (75 jours).



6. Comment protéger les semis ?

- o Prévoir des appâts dans les zones à forte présence de déprédateurs de semis
- o Pour 01 ha de champ, utiliser un sachet de 20 g de poudre d'alphachloralose pour 1 kg de maïs écrasé ou de tubercule de manioc
- o Renouveler l'appât tous les 03 jours au besoin
- o Ne pas consommer les animaux tués par les appâts chimiques.



CeRPA-Atacora-Donga - ERD Atacora / INRAB - ProAgri / GIZ-LISA / LOUVAIN Développement

GUIDE TECHNIQUE : SEMIS DU MAÏS AU NORD BENIN



Centre Régional pour la Promotion Agricole Atacora/Donga (CeRPA -A/D)
 COMITE REGIONAL DE VULGARISATION AGRICOLE DE L'ATACORA ET DE LA DONGA (CoReVA)
 Fonds Régional de Vulgarisation Agricole (FoReVA)
 BP 32 Natitingou, Bénin Tél : (+229) 23 82 12 25



Programme Promotion de l'Agriculture (ProAgri)

